

Observatoire de la formation

Agents pénitentiaires d'escortes judiciaires - 3^{ème} session 2016

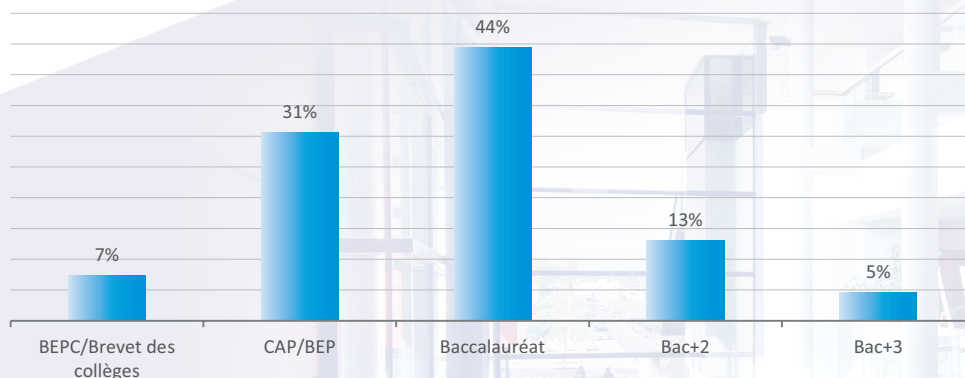
A retenir

- 108 stagiaires, dont 9 femmes, entrés en formation le 22 août 2016 pour une durée de 4 semaines
- Age moyen : 36 ans
- Diplôme scolaire : 38% des stagiaires se sont arrêtés avant le baccalauréat, 44% sont bacheliers (uniquement) et 18% sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur
- Ancienneté moyenne dans l'administration pénitentiaire : 10 ans
- 64% de la promotion a déjà exercé un métier lié à la sécurité publique (policier, gendarme ou militaire) avant d'intégrer l'administration pénitentiaire
- La première perspective professionnelle des stagiaires est de passer des monitorats tout en restant dans la spécialité des EJ
- Le premier besoin en formation exprimé est la connaissance de l'organisation d'une escorte judiciaire

Profil sociodémographique

Cette promotion d'agents pénitentiaires d'escortes judiciaires est composée de 108 agents, dont 8% sont des femmes. L'échelle des âges s'étend de 23 à 54 ans, avec une moyenne de 36 ans. 74% des stagiaires vivent en couple et 70% sont parents.

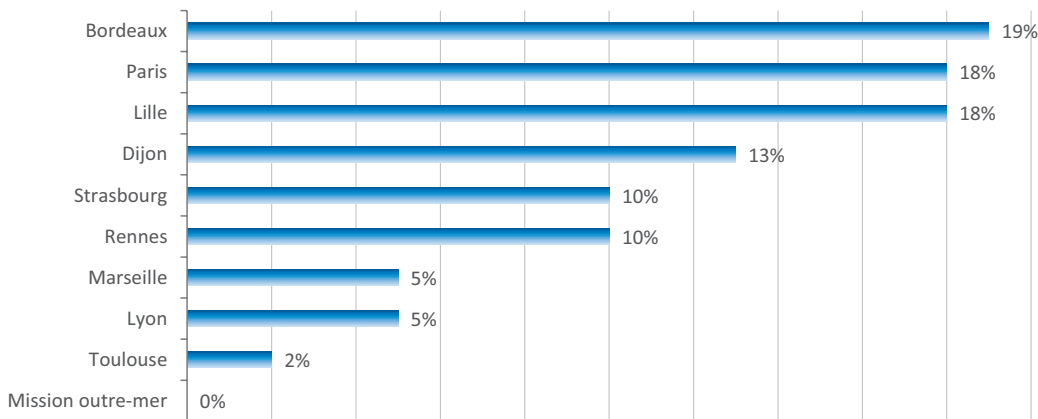
Graphique 1 : Niveau du diplôme le plus élevé obtenu – Proportions



62% de la promotion est titulaire du baccalauréat, 18% étant diplômés de l'enseignement supérieur. Ce niveau de diplôme, s'il reste en soi élevé comparativement au niveau requis pour occuper des fonctions de surveillants, est toutefois nettement inférieur à celui des élèves surveillants qui arrivent en formation. Par exemple, au sein de la 191^{ème} promotion de surveillants, 72% étaient titulaires

d'un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat. On peut donc se demander si la spécialisation n'est pas une voie privilégiée par les surveillants les moins diplômés. Les surveillants les moins diplômés semblent ainsi s'orienter davantage vers la spécialisation que vers la montée en grade.

Graphique 2 : DISP d'origine des stagiaires – Proportions

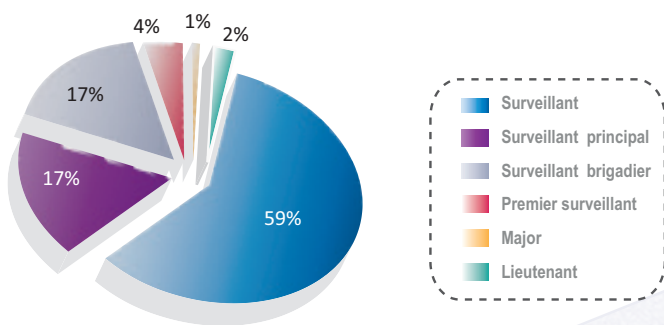


3 régions concentrent à elles seules plus de la moitié des stagiaires. Il s'agit de celles de Bordeaux (19%), Paris (18%) et Lille (18%). A l'opposé, certaines régions sont peu repré-

sentées : Marseille (5%), Lyon (5%) et Toulouse (2%), voire pas représentées du tout, comme c'est le cas de la MOM.

Expériences professionnelles

Graphique 3 : Grade actuel dans l'administration pénitentiaire - Proportions

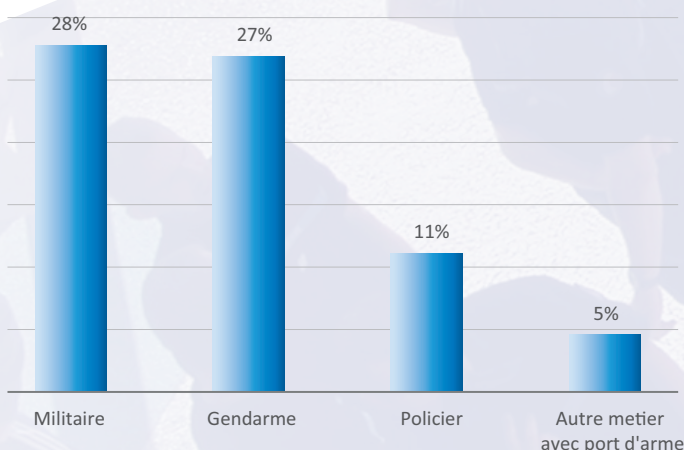


Cette promotion d'escortes judiciaires est majoritairement composée de surveillants (59%). On compte également 17% de surveillants principaux et 17% de surveillants brigadiers. Les plus gradés (premiers surveillants, majors, lieutenants) sont peu représentés.

Concernant leurs anciennes fonctions, 73% exerçaient en tant que personnel de surveillance et d'encadrement en établissement, 10% travaillaient au sein d'une UHSI, 9% travaillaient au sein d'une UHSA et 3% étaient ERIS (5% « autres »).

L'ancienneté des agents, au sein de l'administration pénitentiaire, varie de 2 à 32 ans avec une moyenne de 10 ans. Les agents ont exercé dans 2,4 établissements en moyenne.

Graphique 4 : Expériences dans les métiers de la sécurité publique (avant AP- plusieurs réponses possibles) – Proportions



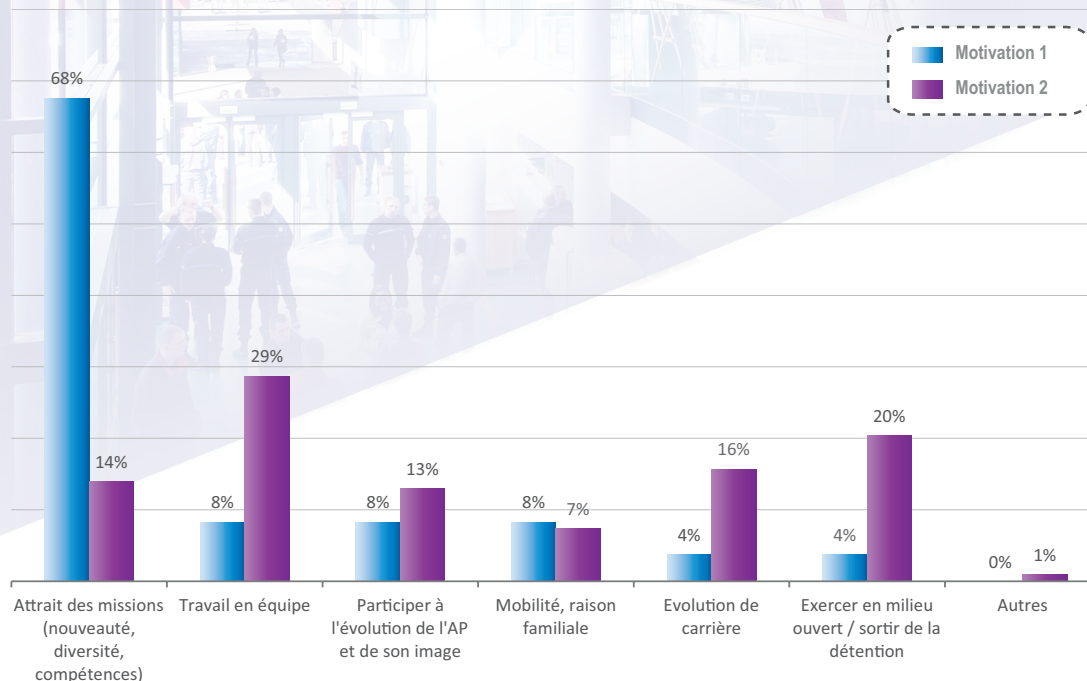
Une proportion importante des stagiaires a un passé professionnel dans le domaine de la sécurité publique (avant d'intégrer l'administration pénitentiaire). 28% des stagiaires ont été militaires, 27% ont été gendarmes et 11% ont été policiers (certains ont cumulé plusieurs expériences professionnelles). Au total, 64% des stagiaires ont exercé au moins une profession liée à la sécurité publique.

Par ailleurs, 99% des stagiaires ont déjà réalisé des extractions médicales, au moins une fois par mois pour 78% d'entre eux. Ils sont également 66% à avoir déjà réalisé des transferts administratifs.

Enfin, dans le cadre de leur métier de surveillant, ils sont 90% à avoir fait plusieurs fois usage des techniques de menottage et d'entrave et 20% à avoir utilisé plusieurs fois un bâton de protection télescopique (en situation, c'est-à-dire hors périodes de formation).

Motivations à intégrer la formation et perspectives professionnelles

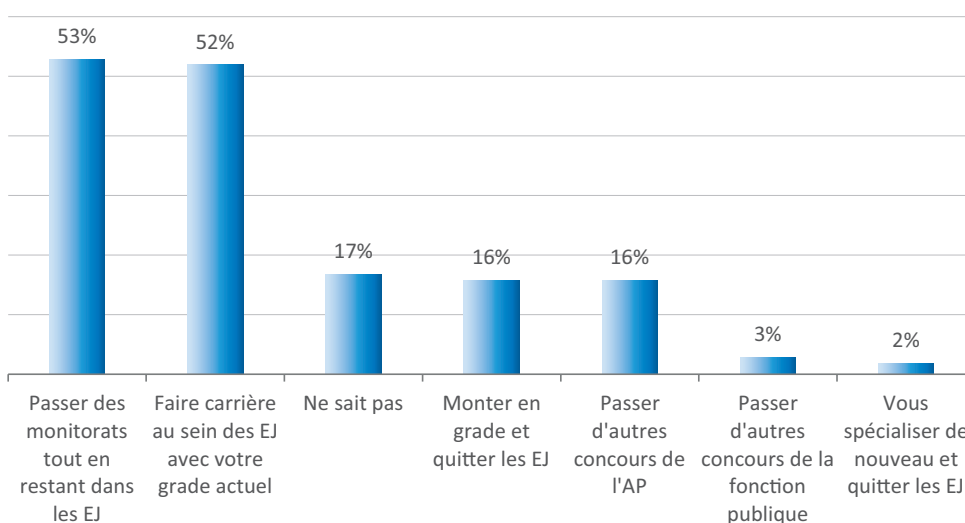
Graphique 5 : Principales motivations déclarées pour intégrer les escortes judiciaires – Proportions



A l'instar des précédentes promotions, l'attrait des missions constitue la première et la principale motivation à intégrer les escortes judiciaires. Les stagiaires sont également nombreux, 29%, à chercher plus d'interactions et de cohésion avec leurs collègues, ce qui fait du « travail en équipe » la

deuxième motivation la plus citée. L'attrait de l'exercice d'une profession en milieu ouvert est très peu cité comparativement aux autres promotions, avec seulement 4% des stagiaires qui en font leur motivation première.

Graphique 6 : Perspectives professionnelles à l'entrée en formation (plusieurs réponses possibles) - Proportions

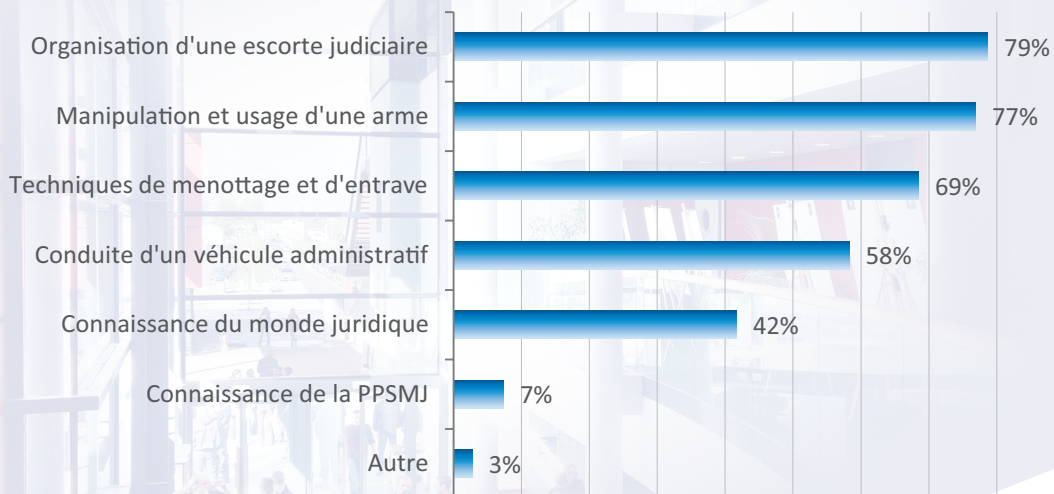


La majorité des stagiaires souhaite faire carrière dans les EJ. Toutefois, une part importante (53%) exprime la volonté d'évoluer par le biais des monitorats. 23% envisagent de

quitter un jour les EJ, que ce soit pour monter en grade (16%), passer d'autres concours de l'AP (16%), passer d'autres concours de la fonction publique (3%) ou se tourner vers une autre spécialisation (2%).

Besoins et attentes en formation

Graphique 7 : Besoins en formation selon les stagiaires (plusieurs réponses possibles) – Proportions



Les besoins en formation exprimés par les stagiaires évoluent quelque peu par rapport aux promotions précédentes. La connaissance de l'organisation d'une escorte judiciaire devient la première attente (79%), devant de peu l'item « manipulation et usage d'une arme » (77%) qui occupait traditionnellement la première position. Les sta-

giaires expriment également des attentes fortes vis-à-vis de l'apprentissage des techniques de menottage et d'entraves (69%) et de la conduite des véhicules administratifs (58%).

Agents pénitentiaires d'escortes judiciaires - 3^{ème} session 2016

SEPTEMBRE 2016

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/elevés/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargés d'études : valentine.auzanneau@justice.fr

nicolas.boutin@justice.fr

 OBSERVATOIRE
DE LA FORMATION



Directeur de la publication : Sophie BLEUET - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Laurent GRAS, Valentine AUZANNEAU, Nicolas BOUTIN

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

Énap - 440 av. Michel Serres -CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE - Tél : +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99


École nationale
d'administration
pénitentiaire